

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF EFFECTUER DES TRAVAUX SYLVICOLES DANS MA FORET (AIDE DE LA REGION)

Demande individuelle (Formulaire OS1)  
A remplir et à signer par le propriétaire

N° du dossier CNPF : ...../...../.....

Date réception au CNPF (en complément du tampon) : .....

**La date de prise en compte des dépenses correspond à la date de réception de votre demande auprès du CNPF. Il ne faut donc pas engager de dépenses avant d'avoir déposé votre demande auprès du CNPF. Le dépôt du dossier ne préjuge pas de la décision d'attribution de l'aide par la Région. Celle-ci est votée par les élus de la Région en Commission permanente.**

### IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DEMANDEUR

CIVILITE : (le cas échéant)  Madame  Monsieur

NOM du demandeur, du mandataire en cas d'indivision, ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales (ou nom du GF ou de la SCI ou autre structure et nom de son représentant) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

N° SIRET (pour les GF, SCI, Associations...) : \_\_\_\_\_

Le numéro SIRET peut être retrouvé facilement sur le site Internet <http://www.manageo.fr/>

#### Pour les personnes morales :

Nom du représentant légal : \_\_\_\_\_

Prénom du représentant légal : \_\_\_\_\_

### COORDONNÉES DU PROPRIETAIRE DEMANDEUR (personne physique ou morale)

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Mail (obligatoire) : \_\_\_\_\_

### GARANTIE DE GESTION DURABLE POUR LA (LES) PARCELLE (S)

Plan Simple de Gestion agréé : N° d'enregistrement du PSG : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

ou

Adhésion aux Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) (si déposé avant 2018) ou CBPS « plus » avec programme de coupes et travaux (si déposé à partir de 2018) : N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

ou

Adhésion à un Règlement Type de Gestion (RTG) (préciser lequel + joindre une copie) : \_\_\_\_\_

### CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIERE (Indiquer le système de certification, par ex : PEFC, le numéro d'adhérent et la date de validité)

Système : \_\_\_\_\_ N°adhésion : \_\_\_\_\_ valable jusqu'au : \_\_\_\_\_

## CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION SYLVICOLE

Type de peuplement initial concerné par les travaux : \_\_\_\_\_

Type de peuplement ciblé (projet après travaux) : \_\_\_\_\_

Localisation des travaux : Département : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_ autre(s) commune (s) : \_\_\_\_\_

Certification des entreprises de travaux forestiers :

- PEFC       Qualiterritoires       Entreprise signataire du cahier des charges PEFC pour le chantier  
 autre (à préciser) : \_\_\_\_\_

Dans le cas de la plantation ou du reboisement :

Valeur du peuplement constatée avant son exploitation (par le CRPF)

Date de la coupe prévue (jour/mois/année) : \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Recette envisagée de la coupe : \_\_\_\_\_ (en €)

(Une pièce justificative pourra vous être demandée ultérieurement.)

Cadre du reboisement/plantation :

- Régénération naturelle déficitaire (préciser les causes) : \_\_\_\_\_  
 Attaque parasitaire (préciser quel parasite) : \_\_\_\_\_  
 Enrichissement pour adaptation à la pédologie ou conditions climatiques (préciser objectif recherché) : \_\_\_\_\_

Mode de plantation :

- En plein : \_\_\_\_\_  en enrichissement (par trouées) : \_\_\_\_\_

Si maintien d'essences sur la parcelle, préciser lesquelles (pour l'enrichissement localiser les zones de maintien sur le plan cadastral en précisant la surface des trouées) : \_\_\_\_\_

Réalisation d'un diagnostic pédoclimatique :

- oui (joindre le rendu de diagnostic) et préciser date de réalisation : \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  non

Type de plants utilisés :

- plants racines nues       plants en godets

## MODALITES D'EXECUTION DES TRAVAUX

La demande d'aide est faite :

- à titre individuel  
 à titre collectif (projet regroupé) ;

Dans ce cas, indiquer le nom de la structure de regroupement : \_\_\_\_\_  
et le N° SIRET de la structure : \_\_\_\_\_

(la structure de regroupement doit remplir un formulaire spécifique OS3)

- J'atteste que les travaux seront réalisés par une entreprise (joindre obligatoirement le devis)

## CALENDRIER D'EXECUTION DES TRAVAUX

Date prévisionnelle de début des travaux	...../...../.....(Jour/Mois/Année)
Date de fin envisagée	...../...../.....(Jour/Mois/Année)

## COFINANCEMENT SOLLICITE

Nature des cofinanceurs sollicités pour le même projet :

- Etat  
 Département  
 Autre (à préciser) .....

## LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Formulaire de demande, dûment rempli et signé par le propriétaire (formulaire OS 1)  
 Relevé d'identité bancaire (R.I.B.) du bénéficiaire  
 Extrait de la matrice cadastrale de l'année en cours ou acte notarié  
 Copie de la carte d'identité (recto/verso) du demandeur, pour les personnes physiques  
 Pour les personnes morales, Groupement Forestier : extrait du registre du commerce (K-bis à jour), SCI ou autre : avec en complément, les statuts.  
 Dernier bilan et compte de résultats pour les SCI, association (ASA, ASL, 1901...), fondation  
 En cas d'indivision, le formulaire "modèle de pouvoir ou mandat" : un par mandant  
 Preuve d'engagement dans une démarche de certification (ex : attestation PEFC)  
 Copie du cahier des charges PEFC signé par l'entreprise (ETF) pour le chantier (le cas échéant)  
 Plan de localisation au 1/25.000  
 Plan cadastral localisant précisant les travaux (**ATTENTION** pour les plantations en enrichissements (type F3), localisez les zones plantées et celles conservées et indiquez les surfaces sur le plan)  
 Devis d'entreprise pour les travaux  
 Contrat d'engagement républicain signé

**En cas de dossier regroupé**

- Déclaration des aides publiques au titre de la règle "des minimis" (formulaire OS 2), **uniquement dans le cadre des travaux F1**
- Demande et attestation du représentant de la structure de regroupement (formulaire OS 3)
- Copie des statuts de la structure de regroupement (association syndicale, syndicat ou groupement de sylviculteurs)
- Liste des propriétaires sollicitant l'aide de la Région
- Demande individuelle de chaque propriétaire (formulaire OS 1)

**TABLEAU N°1 - DESCRIPTIF DE L'OPERATION SYLVICOLE OBJET DE LA DEMANDE** Etablir un dossier par type d'opération (A1 à F3) :

Grands types d'opérations sylvicoles	Opération(s) sylvicole(s) élémentaire(s) (consulter le cahier des charges techniques propres à chaque sous-mesure qui fixe les engagements à atteindre)	Références cadastrales * Commune, n° section, n° de parcelle (s) (autres communes si plusieurs)	Essences concernées par les travaux sylvicoles	Surface totale du chantier (concernée par les travaux) (en ha)	Montant des travaux mentionnés dans devis (€ HT)	Montant d'aide avec taux d'aide 60%	Plafonds de l'aide à l'hectare travaillé A respecter	Montant plafonné de l'aide sollicitée à la Région (en €)	Montant du cofinancement (autre que fonds propres) (en €)
A - Dépressage Dégagement	A1-Dépressage de plantation, densité actuelle supérieure à 1000 tiges /ha et pente >35%						Plafond : Résineux ou mélanges : 500€/ha Feuillus : 600 €/ha	A1 :	
	A2- Dégagement/dépressage de régénération naturelle (Hauteur actuelle : 2 à 12 m maxi)							A2 :	
B - Elagage	B- Elagage sur une hauteur d'au moins 6 m, sur résineux ou feuillus						Plafond : 600 €/ha	B :	
C- Taille de formation	C- Taille formation de feuillus de hauteur inférieure à 8m						Plafond : 300 €/ha	C :	
D – Marquage en irrégularisation	D1- Marquage pour conversion de mélange futaie-taillis, taillis ou de futaie régularisée en futaie feuillue irrégulière par un homme de l'art agréé						Plafond : 250 €/ha	D1 :	
	D2- Marquage en conversion de plantation résineuse ou sapinière régulière ou régularisée en futaie irrégulière (résineuse ou mixte) par un homme de l'art agréé							D2 :	
E – Travail du sol	E – Grattage, scarification du sol pour favoriser l'apparition de la régénération naturelle						Plafond : 400 € / ha	E :	



**\*Attention** : vérifiez que les réf. Cadastreles de toutes les parcelles objet du financement soient indiquées ici et identiques à celles du devis.  
Pour les parcelles sous PSG, si vous indiquez les n° de « parcelles forestières », vous devez indiquer la correspondance cadastrale.

**TABLEAU N°2 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE PLANTATION / REBOISEMENT OBJET DE LA DEMANDE** Etablir un dossier par type d'opération (A1 à F3) :

F – Opérations sylvicoles de plantation ou reboisement (consulter le cahier des charges technique fixant les engagements)	Références cadastrales * Commune, n° section, n° de parcelle (s) (autres communes si plusieurs)	Essences (indiquer les essences à planter et % par essence)	Surface totale concernée par chantier (zones plantée et conservée) (en ha)	Nombre de trouées (le cas échéant)	Montant des travaux mentionnés dans devis (€ HT)	Partie financée : <u>Taux d'aide 60% et plafonds des aides à l'hectare planté</u>	Surface totale plantée (détaillée) En ha	Montant <u>plafonné</u> de l'aide sollicitée à la Région (en €)	Montant du cofinancement (autre que fonds propres) (en €)
<b>F1 – plantation en plein</b> Premier boisement sur parcelle non boisée ou avec accrus						(1) Partie avec Mélange* de feuillus ou feuill-résx (min 30% par essence) : 2000 €/ha	Cocher plafond concerné et préciser surface pour chaque partie :	F1 : €(1)= €(2)= €(3)= <b>TOTAL € =</b>	
<b>F2- reboisement en plein d'une parcelle</b> dont le peuplement initial a une faible valeur économique sur pied (inférieure à 5000 €/ha à dire d'expert)						(2) Partie avec Mélange* de Résineux (min 30% par essence) : 1 700 €/ha	<input type="checkbox"/> (1) =..... <input type="checkbox"/> (2) =.....	F2 : €(1)= €(2)= €(3)= <b>TOTAL € =</b>	
<b>F3 – Enrichissements par trouées d'une parcelle en conservant une partie de l'existant</b> (condition peuplement initial idem F2) <i>Utiliser pour ce tableau la surface totale des trouées du projet. Celles indiquées sur le plan annexé.</i>						(3) Partie avec une seule essence : 1200 €/ha  *Modalités à respecter : voir guide des aides Région	<input type="checkbox"/> (3) =.....  <b>1 + 2+ 3 = 4 ha maxi</b>	F3 : €(1)= €(2)= €(3)= <b>TOTAL € =</b>	

## EFFECTUER DES TRAVAUX SYLVICOLES DANS MA FORET (AIDE DE LA REGION)

Demande individuelle (Formulaire OS1)  
A remplir et à signer par le propriétaire

N° du dossier CRPF : ...../...../.....

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

(indiquer le nom du représentant du GF, la SCI, l'Association, le cas échéant) : \_\_\_\_\_

sollicite une aide d'un montant de \_\_\_\_\_ € (euros) pour la réalisation de l'opération sylvicole décrite dans le tableau figurant dans ce formulaire.

J'autorise le CNPF à déposer ma demande de subvention auprès de la Région AURA sur le Portail des Aides.

J'atteste :

- la sincérité des informations données ;
- être en conformité au regard de la réglementation légale et fiscale en vigueur ;
- que l'unité forestière objet des travaux est certifiée "Gestion forestière durable" ;
- que l'unité forestière, objet des travaux, conservera sa vocation forestière et que les travaux envisagés sont en conformité avec mon document de gestion en vigueur ;
- que les travaux n'ont pas commencé à ce jour ;
- que les travaux seront effectués par un entrepreneur de travaux forestiers engagé dans une démarche de certification durable

J'atteste que dans le cadre d'une demande d'aide pour la plantation (opération E), la valeur économique de mon peuplement est inférieure à 5 000€/ ha. Je tiendrai à disposition du service instructeur toute pièce pouvant justifier du non-dépassement de ce seuil (contrat de vente par exemple).

J'atteste m'être assuré que le boisement de(s) parcelle(s) visée(s) par cette demande est libre selon la Réglementation des boisements en vigueur sur la(les) communes(s) concernée(s), ou qu'il a été autorisé par l'autorité compétente (joindre le document dans ce cas).

En cas d'indivision, j'atteste sur l'honneur avoir bien reçu mandat de la part de l'ensemble des co-indivisaires m'autorisant à réaliser les travaux et à solliciter l'aide de la Région (joindre les mandats de tous les indivisaires).

Dans le cas des travaux F1 uniquement, je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance que cette aide répond à la règle dite « de minimis » et ne pas avoir bénéficié de versements d'aides publiques au cours des trois années précédant la signature de la présente déclaration, supérieurs à 200 000 €.

Je m'engage à respecter à la réception des travaux dans le cadre de la plantation ou le reboisement, la densité minimale de tiges d'essences objectifs et d'accompagnement, selon l'arrêté MFR.

Fait à : _____ le : _____	Signature du propriétaire ou du représentant de la structure propriétaire
------------------------------	--

## EFFECTUER DES TRAVAUX SYLVICOLES DANS MA FORET

(Aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)

- Procédure à suivre -

### Qui peut bénéficier de l'aide « Effectuer des travaux sylvicoles dans ma forêt » ?

Le bénéficiaire peut être un propriétaire privé, une coopérative (ou un OGEC), un groupement de sylviculteurs (association loi 1901), une association syndicale, un syndicat.

*Important : dans le cas d'une demande de subvention regroupée, la structure de regroupement doit être l'organisme payeur des dépenses.*

### Quelles sont les opérations sylvicoles éligibles à l'aide ?

- A – Dépressage des plantations en forte pente, dépressage / dégagement des régénérations naturelles
- B - Elagage des résineux et des feuillus
- C - Taille de formation des feuillus
- D - Marquage en irrégularisation (uniquement les conversions)
- E – Travail du sol pour la régénération naturelle
- F - Plantation

Pour connaître les règles techniques précisant les critères d'éligibilité et les objectifs à atteindre ainsi que les conditions financières, prenez contact avec le technicien du CRPF de votre secteur.

### Quelle est la procédure à suivre ?

#### **Etape 1 - Constitution du dossier de demande**

Constituez votre dossier en remplissant ce formulaire et en joignant toutes les pièces administratives demandées (cf page1 du formulaire).

Les techniciens du CRPF sont là pour vous aider à monter votre dossier. Prenez contact avec le technicien qui s'occupe de votre secteur. (Référence sur <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/>)

Envoyez votre dossier complet au C.N.P.F. :

**CNPF Auvergne-Rhône-Alpes**  
**5 rue Alphonse Terrasson 43000 LE PUY EN VELAY**

#### **Etape 2-Vérification de l'opportunité technique du dossier et de sa complétude par le CRPF (délai : 15 jours à 2 mois)**

Si votre demande est éligible, le CRPF transmet celle-ci via le Portail des Aides (PDA) au Conseil Régional. Dans le cas inverse, vous serez informé par courriel du caractère non éligible de votre dossier. Selon les modalités de cofinancement d'un Département, le CRPF pourra transmettre aussi au Département concerné.

#### **Etape 3- Notification et transmission numéro de dossier au propriétaire forestier par le CNPF**



Le CNPF envoie, par mail, la notification de transmission du dossier de demande de subvention, au demandeur de l'aide (propriétaire ou structure de regroupement) indiquant que les travaux peuvent démarrer, sans garantie sur l'attribution de l'aide.

#### **Etape 4 - Décision d'attribution de l'aide par le Conseil Régional (délai de 4 à 6 mois)**

Le Conseil Régional adresse au demandeur un arrêté attributif de subvention. Dès lors que vous (ou la structure de regroupement) avez reçu cet arrêté, **vous disposez d'un délai maximum de 2 ans** pour conduire les travaux sylvicoles et demander le paiement (aucun report possible au-delà de 2 ans).

#### **Etape 5 - Réception des travaux et demande de versement de la subvention au Conseil Régional**

Quand les travaux sont terminés, prenez contact (vous-même ou bien la structure de regroupement) avec le technicien du CRPF, qui vérifie sur place la conformité des travaux réalisés (nature des travaux, surface...) et dresse un constat de réalisation de travaux (*formulaire OS4*). Adressez au **Conseil Régional** via le Portail des aides la demande de versement de l'aide, accompagnée du *formulaire OS4*, remplis par le technicien du CRPF et toutes les pièces justificatives au paiement (l'original de l'état récapitulatif des dépenses dûment signé, factures acquittées mentionnant numéro de parcelles, RIB...). Les pièces seront mentionnées sur la plateforme.

#### **Etape 6 - Versement de l'aide**

Le Conseil Régional verse la subvention directement, soit à vous-même, soit à la structure de regroupement, par virement bancaire.